

Procès-verbal

Conseil d'Administration

du 08 décembre 2011

Soumis au vote du Conseil d'administration du
29 mars 2012

Le conseil d'administration de l'Université a été réuni en séance plénière le 08 décembre 2011 à 14h15 à la salle du Conseil à la Présidence de l'Université, 40 rue de Rennes, sous la présidence de Monsieur MARTINA.

Membres du Conseil d'Administration		
M. MARTINA Daniel	Président de l'Université	Présent
Collège enseignants A		
Mme BAULANT Camille	UFR Droit, Economie et Gestion	Présente
M. DENECHERE Yves	UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines	Présent
M. FRERE Pierre	UFR Sciences	Présent
M. GRANGER Jean-Michel	UFR Sciences	Présent
M. SAINT-ANDRÉ Jean-Paul	UFR Médecine	Présent
M. SAULNIER Patrick	UFR Sciences Pharmaceutiques et Ingénierie de la Santé	Présent
Collège enseignants B		
M. BOUJON Christophe	UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines	Présent
M. CLEDY Jean-Luc	IUT	Présent puis procuration à Mme Favreau
M. CHRISTOFOL Hervé	ISTIA	Présent
Mme LE RAY-RICHOMME Anne-Marie	UFR Sciences Pharmaceutiques et Ingénierie de la Santé	Présente
Mme REY Anne	UFR Ingénierie du tourisme, du bâtiment et des services	Présente
Mme FAVREAU Michèle	UFR Droit, Economie et Gestion	Présente
Collège BIATOSS		
M. LEMAITRE Bertrand	DSI	Présent
M HAMARD Patrick	UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines	Présent
M. COADOU Franck	ISTIA	Présent
Collège étudiants		
M. TANNOU Thomas Titulaire	UFR Médecine Fé2A et indépendants, vitamine ton campus	Présent
Mlle Lan-Min LE BIHAN	UFR Sciences pharmaceutique et ingénierie de la santé Fé2A et indépendants, vitamine ton campus	Absent
M. Jérémie PLA Titulaire	UFR Sciences Vis ton campus	Absent
M. MICHEL Jérémie Titulaire	UFR Droit, Économie et Gestion UNEF, ESD écologie et associations étudiantes	Absent
M. ROCHER Maxime Titulaire	UFR Droit, Économie et Gestion UNI et indépendants, des études pour l'emploi	Absent
Collège personnalités extérieures		
Mme SARAMITO Sophie	Conseil Régional des Pays de la Loire	Procuration à Mme Le Ray-Richomme
M. BLANC, suppléant de Mme DABIN	Conseil Général de Maine et Loire	Présent puis procuration de Mme Dabin à M. Martina
M. BELOT, suppléant de M. RAOUL Daniel	Communauté d'Agglomération Angers Loire Métropole	Procuration à M. Denéchère
Mme VERNEUIL Muriel	MEDEF Anjou	Présente puis procuration à M. Saulnier
M. FOURCADE Alain	CFC-CGC	Présent puis procuration à M. Boujon
M. Jean-Luc SINQUIN	CCI Maine et Loire	Présent
M. DELEDEUILLE Michel	Centre APEC d'Angers	Excusé
Mme THOUIN Danielle	CFDT	Excusée
Total membres statutaires : 29 20 membres présents, 3 procurations, 6 membres absents		

♦ **Membres statutaires à titre consultatif**

M. Henri-Marc PAPAVOINE - Secrétaire Général, directeur général des services
Mme Nicole GUEHO - Représentante du Recteur
Mme Chantal REMERAND – Agent comptable

♦ **Membres présents invités par le Président**

M. Didier LEGALL - Directeur de l'UFR Lettres, langues et sciences humaines
M. Daniel SCHAUB - Directeur de l'UFR des Sciences
M. Olivier DUVAL – Directeur de l'UFR Sciences pharmaceutiques et ingénierie de la santé
M. Yves MEIGNEN - Vice-président à l'Analyse Stratégique et à la Prospective
M. Antoine FRAILE – Vice-président aux Ressources Humaines
M. Jean-Louis FERRIER – Vice-président du Conseil Scientifique
M. Eric DELABAERE - Vice-président du CEVU
Mme Le Gac – Région des Pays de la Loire
Mme Chaillot – Agglomération Angers Loire métropole

♦ **Secrétariat de séance**

Mme Magali ANTHOINE - Secrétariat Général

♦ **Ordre du jour**

1. Information	4
1.1. Projet IDEFI	4
1.2. Labex.....	4
1.3. Contrat quinquennal : visite du ministère	4
2. Projet contrat quinquennal.....	4
3. Budget 2012 et Plafonds d'emplois 2012.....	5
3.1. Budget 2012 et ses annexes.....	5
3.2. Plafonds d'emplois 2012.....	8
4. DBM n° 4	8
5. Avenant au COM de l'IUT 2011/2012.....	8
6. Statuts de l'UFR Droit, économie et gestion	8
7. Prime d'excellence scientifique : modalités d'attribution	8
8. Dispositions budgétaires et affaires statutaires	8
8.1. Demande de subvention au titre de FEDER : 1.5.3 accueil de la nouvelle équipe RCIM.....	8
8.2. Délégation globale de gestion (DGG) : demandes de subvention en faveur de l'INRA et du CNRS..	8
8.3. Financement de la partie recherche du référentiel des équivalences horaires des enseignants.....	9
8.4. Révision des modalités d'attribution des prestations d'action sociale	9
8.5. Cotisation Anjou interlangues : part fixe.....	9
8.6. Demande de subvention à l'Apersu	9
8.7. Demande de non recouvrement d'un trop perçu d'indemnités journalières	9
8.8. Amortissement pour l'achat de matériel d'occasion.....	9
8.9. Contrôle interne comptable et financier	9
8.10. Ordre de mission permanent du président.....	9
8.11. Certification en langues : inscriptions et tarifs (Le TOEIC "Listening and Reading" (Test of English for International Communication) / Le CLES (Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur)).....	9
8.12. Protection fonctionnelle du président.....	9
9. Enseignements et vie étudiante.....	10
9.1. Convention relative au M1-STIS (parcours Ingénierie de la santé et des bioproduits) et à la formation menant au DE Cadre de Santé	10
10. Immobilier : poursuite du schéma directeur médecine : requalification du site	10
11. Procès-verbal du CA du 10 novembre 2011	10

♦ **Annexes**

M. MARTINA ouvre la séance à 14H15. Il annonce les modifications à l'ordre du jour.

1. Information

1.1. Projet IDEFI

M. MARTINA explique qu'une demi-douzaine de projets IDEFI sera déposée en Pays de la Loire, dont un projet interuniversitaire Angers-Le Mans-Nantes.

1.2. Labex

M. MARTINA annonce que la date de résultats des Labex a été repoussée à mi-février.

1.3. Contrat quinquennal : visite du ministère

M. MARTINA confirme que la « réunion contractuelle sur site » avec une délégation de la DGSIP aura lieu le 25 janvier 2012 de 15H00 à 18H00. L'objet de cette réunion est de « déterminer en commun les orientations qui seront retenues à partir de notre projet et des points d'attention relevés par l'Etat ».

2. Projet contrat quinquennal

M. MARTINA présente le projet de contrat quinquennal. Il s'agit d'un document de travail qui constitue une base commune à tous les projets déposés dans le cadre des élections. En fonction des résultats des élections, certains éléments seront ajoutés par la nouvelle équipe. Par ailleurs ce document servira de base à la discussion avec le ministère le 25 janvier prochain.

M. BOUJON apporte quelques précisions sur les parties liées à l'insertion professionnelle et aux relations avec nos partenaires.

M. SCHAUB et Mme FAVREAU demandent que la diversité des dispositifs d'aide à la réussite soit développée, notamment la création d'un socle commun de mise à niveau scientifique.

M. BLANC estime important que l'université s'inscrive dans une démarche qualité, comme le sous entend le texte. Les actions menées pour l'orientation et la réorientation le sont également. Cette réflexion, interne à l'université, doit être également tournée vers les partenaires de l'université. En effet, toutes les passerelles qui permettent de sécuriser le transfert des étudiants doivent être mesurées avec les autres acteurs de la formation, partenaires de l'université. M. BLANC s'interroge sur les liens entre l'université et les acteurs du territoire non institutionnalisés par la Technopole ou la SATT. M. BLANC constate, à la lecture du projet, que la valorisation de la culture scientifique et que les liens entre l'Université d'Angers et les acteurs économiques ne concernent que les filières d'excellence territoriale. M. MARTINA confirme que les liens décrits concernent davantage les institutions que les acteurs, même si cela est implicite avec la mise en place de conseil de perfectionnement dans les filières professionnelles. Il propose de préciser nos partenariats avec les entreprises et filières professionnelles.

M. TANNOU souhaiterait que l'activité salariale des étudiants soit reconnue dans ce texte et qu'un paragraphe concernant l'emploi étudiant à l'université soit ajouté. Par ailleurs la diversification des modalités d'évaluation doit être présente dans ce texte.

M. LEMAITRE intervient sur le paragraphe relatif à la politique indemnitaire. La formulation proposée peut laisser sous entendre une remise en cause de l'existant. Par ailleurs la valorisation d'une prise de responsabilité ne doit pas uniquement comprendre l'encadrement administratif. M. MARTINA propose de modifier le terme « redéfinie » en « améliorée » afin d'éviter tout malentendu et de supprimer la partie, qui pour lui n'était qu'un exemple, liée au type de responsabilité devant être valorisé.

M. HAMARD soulève la question du traitement du handicap à l'université. M. MARTINA lui répond que la question est complexe. Les salariés souffrant de handicap doivent se déclarer comme tel, ce qu'ils ne souhaitent pas toujours. De plus aujourd'hui, une pénalité financièrement importante est demandée à l'université qui n'emploie pas 6% de son personnel en situation de handicap. Elle s'élève à 430 000 euros. Mme VERNEUIL précise que le FIPHP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) collecte les fonds quand un établissement public n'est pas dans son obligation d'employer 6% de son personnel en situation de handicap dans le but de les reverser dès qu'un besoin est identifié. Pour cela un dossier doit être déposé auprès de l'organisme précité.

Le document préparatoire au contrat quinquennal 2012-2016 est approuvé à l'unanimité avec 23 voix pour sous réserve des modifications suivantes :

- parmi les sept axes majeurs : « Une vie étudiante au cœur de l'université, de ses composantes **et de la cité.** »

- p 2 : « Quelques évolutions importantes sont prévues dans le Végétal, avec la fusion de 4 unités en TGU, et en Santé **pour laquelle des restructurations ont été déjà engagées. Une SFR a reçu l'agrément du ministère** dans le domaine des Lettres, langues et sciences humaines. »
- p 3 : « L'Université d'Angers est convaincue que son développement dans les années futures est lié à une stratégie de coopération interrégionale dans laquelle elle saura faire valoir et promouvoir ses domaines d'excellence. »
- p 5 : « Les enquêtes emplois, dans la continuité de l'enquête emploi à **trente mois et à six mois** des masters professionnels réalisée depuis **2009** seront systématisées. » / « Cette semaine d'accueil mobilisera l'ensemble des enseignants, les associations étudiantes, les **services universitaires de l'orientation**, de la culture, des sports et de la médecine préventive, les partenaires de l'UA. Elle concernera tous les publics étudiants, avec une attention particulière aux étudiants handicapés **et salariés**. » / « généraliser les dispositifs de détection d'étudiants en difficulté, d'accompagnement, de réorientation et de soutien **(dispositif Transversup)** » / « S'agissant des méthodes pédagogiques, le travail en groupes restreints, le contrôle continu, **la diversification du contrôle des connaissances** » / **ajout du paragraphe** : « Un socle commun de mise à niveau scientifique, destiné à des étudiants envisageant une orientation et/ou une réorientation vers des filières nécessitant des bases scientifiques solides, sera mis en place selon différentes déclinaisons : une première année en deux ans à l'UFR Sciences, le socle et des modules disciplinaires en sciences économiques, le socle et une préparation au concours GEIPI-Polytech, le socle avant l'intégration en IUT, le socle dans une pré-PACES, etc. / « permettre à l'étudiant de construire par étape son projet **personnel et professionnel**. »
- P 6 : « l'ouverture à la formation tout au long de la vie, **et plus généralement l'individualisation des parcours**. » / « en cohérence avec la politique de développement des contrôles continus, **la diversification du contrôle des connaissances** »
- P 8 : « les compléments de formation indispensables à l'adaptation et au développement de leurs compétences **en fonction de l'évolution des emplois et des secteurs d'activités**. »
- P 10 : « la politique de l'université concernant des aspects essentiels de la vie étudiante couverts par l'enquête, en particulier le logement, les transports, la santé, **l'emploi**. » / **ajout du paragraphe** : « L'Université d'Angers s'engage à développer l'emploi étudiant en mettant en œuvre les dispositifs du décret du 26 décembre 2007 fixant les conditions de recrutement et d'emploi des étudiants au sein des établissements publics d'enseignement supérieur, conformément au cadre fixé par le conseil d'administration le 07 juillet 2011. »
- P 15 : paragraphe relatif au projet de fondation positionné en 6.d. (partenariats)
- P 16 : « La politique indemnitaire devra être **améliorée** pour mieux prendre en compte, au-delà des cadres catégoriels, la diversité des situations des personnels. **Elle devra valoriser la prise de responsabilité**. »
- P 17 : « Implications dans l'élaboration et l'organisation des filières, dans les enseignements et l'accueil des stagiaires, dans les conseils de perfectionnement ; **partenariats avec les entreprises et filières professionnelles** »

3. Budget 2012 et Plafonds d'emplois 2012

3.1. Budget 2012 et ses annexes

M. MARTINA présente le Budget 2012 et ses annexes. Il rappelle que le budget a été construit conformément aux indications de la lettre de cadrage approuvée à l'unanimité au CA du 29 septembre 2011. Le contexte est difficile : quatre millions d'euros manquants dans nos recettes de fonctionnement (hors masse salariale) par rapport au modèle de répartition SYMPA initial, période de restriction budgétaire liée à la crise économique, situation économique difficile pour nos partenaires.

Par ailleurs, M. MARTINA rappelle que le budget est construit en fonction des recettes connues, à savoir les recettes de l'année 2011. Comme à chaque début de contrat, un pourcentage des crédits de l'année n-1 seront ouverts puisque la dotation liée au contrat d'établissement n'est pas connue : 70% des crédits de 2011 ouverts pour les composantes et 80% des crédits pour les services communs et pour la recherche. En fonction des ressources nouvelles, le complément sera apporté au fur et à mesure. En cas de recettes nouvelles insuffisantes, un prélèvement sur fonds de roulement sera présenté au CA de fin mars 2012.

M. MARTINA précise que le budget présenté a reçu l'aval du Recteur, chancelier des universités.

Comparatif BP agrégés 2011/2012

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL AGREGE

DEPENSES	2011	2012	RECETTES	2011	2012
			Etat	102 898 414	106 240 150
			Collectivités locales	4 257 035	5 725 564
Impôts et taxes 63P	1 557 378	1 321 498	Union européenne	680 000	1 966 000
Charges de personnel 64	97 613 618	103 260 647	Autres organismes ou collectivités	1 669 508	1 540 000
TOTAL PERSONNEL	99 170 996	104 582 145	Subventions d'exploitation	109 504 957	115 471 714
			Droits d'inscription	3 154 347	3 200 000
			Prestations recherche	1 930 000	1 330 000
			Formation continue	1 658 731	1 917 314
			Colloques	70 000	88 700
			Autres prestations	1 353 123	1 766 083
			Produits activités annexes	102 800	150 600
Achats non stockés 60	4 824 974	5 681 282	Dons et legs	75 000	77 000
Services extérieurs 61	5 087 867	4 850 184	Taxe d'apprentissage	837 101	860 477
Autres services extérieurs 62	7 276 695	8 164 881	Autres subv d'exploitation	973 983	1 503 898
Impôts et taxes 63F	8 000	4 900	Prestations intellectuelles	70 000	50 000
Autres charges de gestion 65	2 011 971	2 555 329	Produits de gestion courante	200 000	440 000
Charges financières 66			Produits financiers	50 000	50 000
Charges exceptionnelles 67		3 360	Produits exceptionnels		
Amortissements 68	8 200 000	8 220 000	Amortissements	7 600 000	7 440 000
TOTAL FONCTIONNEMENT (autre que Personnel)	27 409 507	29 479 936	Autres ressources	18 075 085	18 874 072
TOTAL DES DEPENSES	126 580 503	134 062 081	TOTAL DES RECETTES	127 580 042	134 345 786
Equilibre du compte résultat prévisionnel	999 539	283 705	Equilibre du compte résultat prévisionnel		

TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL AGREGE

EMPLOIS	2011	2012	RESSOURCES	2011	2012
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	1 599 539,00	1 063 705,00
Investissement	12 024 539,00	10 283 705,00	Subventions d'investissement	10 425 000,00	9 220 000,00
			Autres ressources		
TOTAL DES EMPLOIS	12 024 539,00	10 283 705,00	TOTAL DES RESSOURCES	12 024 539,00	10 283 705,00
Réalisation de l'équilibre	139 604 581,00	144 629 491,00	Réalisation de l'équilibre	139 604 581,00	144 629 491,00

Calcul de l'équilibre budgétaire

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL AGREGE

DEPENSES	Montants	RECETTES	Montants
Personnel	104 582 145,00	Subventions d'exploitation	115 471 714,00
Fonctionnement autre que les charges de personnel (dont dotation aux amortissements sur ressources propres = 1)	29 479 936,00	Autres ressources (dont neutralisation des amortissements et quote part des subventions d'investissements)	18 874 072,00
TOTAL DES DEPENSES (1)	134 062 081,00	TOTAL DES RECETTES (2)	134 345 786,00
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	283 705,00	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	134 345 786,00	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	134 345 786,00

TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL AGREGE

EMPLOIS	Montants	RESSOURCES	Montants
Insuffisance d'autofinancement		Capacité d'autofinancement	1 063 705,00
Investissement	10 283 705,00	Subventions d'investissement	9 220 000,00
		Autres ressources	
TOTAL DES EMPLOIS (5)	10 283 705,00	TOTAL DES RESSOURCES (6)	10 283 705,00
APPORT au FONDS DE ROULEMENT = (6) - (5)	(7)	PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (6) - (5)	

M. CHRISTOFOL estime que la politique gouvernementale met l'ensemble de la communauté universitaire en difficulté. Dans ces conditions, M. CHRISTOFOL appelle à ne pas voter le budget. L'autonomie a été négociée à un moment où l'université française était dans une situation de sous dotation. En votant ce budget de rigueur, l'Université d'Angers indiquerait au ministère que même si l'Etat ne tient pas ses engagements, l'université mettra tout en œuvre pour faire fonctionner ses institutions pour un service public de l'enseignement supérieur et de la recherche de qualité. Par ce message, l'université cautionnera le désengagement de l'Etat vis-à-vis de nos missions.

M. MARTINA évoque les conséquences de la non approbation du budget par le CA. Dans ce cas, dans un

premier temps, le Recteur ouvrira 80% des crédits de l'année n-1. Le budget doit être représenté aux administrateurs avant le 1^{er} mars. Si la position est la même, le budget est arrêté par le Recteur. Le conseil d'administration se dessaisit de sa capacité budgétaire. La stratégie choisie lors de la construction du budget présenté est de laisser une marge de manœuvre à la nouvelle équipe. Cette option serait évidemment caduque en cas de budget repensé pour une représentation en CA ou en cas de budget arrêté par le Recteur.

M. SAINT ANDRE estime difficile de s'exprimer sur un budget réalisé alors que l'université est dans une incertitude extrêmement importante quant à sa capacité financière pour l'année prochaine. Par ailleurs, ne pas voter le budget aujourd'hui conduit à envoyer un signal au ministère à un moment où le contrat se négocie.

M. MARTINA reprend les termes de la lettre de cadrage : « Remarquons qu'il est pour le moins paradoxal, au moment où le ministère demande légitimement aux universités d'être capables de « piloter » leurs ressources et singulièrement la masse salariale, en l'occurrence d'être capables de faire des prévisions et particulièrement d'en tirer les conséquences budgétaires en matière d'emplois, que ce « pilotage » doive être conduit dans l'ignorance de l'évolution des recettes. »

Mme REY estime que ne pas voter ce budget, quitte à le voter dans les mêmes formes à une prochaine présentation, est un des moyens disponibles pour signaler au ministère notre insatisfaction quant aux ressources proposées.

M. MARTINA rappelle que plusieurs signaux ont déjà été transmis au ministère sur l'insuffisance des dotations. Sa position a été de construire un budget en équilibre qui essaie, compte tenu des incertitudes, de laisser des marges de manœuvre à la nouvelle équipe. M. MARTINA estime qu'il serait dangereux de laisser le Recteur arrêter le budget. Si le budget n'est pas voté, il est important que la raison de cette décision soit clairement explicitée et fasse partie de la délibération du CA.

M. DENECHERE estime qu'une telle position aurait un sens si elle était partagée par l'ensemble des universités. Il votera le budget car il correspond en tout point à ce qui a été discuté et approuvé à la commission du budget et au CA et qu'il est le seul possible compte tenu du contexte, du calendrier, des modalités et des conditions imposées. Il serait assez irresponsable que ce conseil d'administration ne vote pas le budget, ce qui conduirait à imposer à la nouvelle équipe une situation difficile à gérer et qui entraînerait des difficultés vis-à-vis des étudiants et des personnels de notre établissement. Mme Le RAY RICHOMME soutient également cette position.

M. LEMAITRE estime que le conseil d'administration a également pour mission de faire remonter au ministère nos inquiétudes et nos insatisfactions. Alors que notre activité doit être développée, des économies en moyens financiers et humains nous sont imposées.

M. CLEDY indique que le budget de l'IUT Angers Cholet a été remonté au Ministère assorti d'une motion.

M. MARTINA propose une suspension de séance.

Après quelques instants de suspension de séance, M. MARTINA rouvre la séance. Il vérifie que le quorum spécifique au vote du budget est bien atteint.

Mme FAVREAU souhaite indiquer qu'elle votera ce budget. Elle estime que le contexte actuel impose une telle position. Pour autant, il ne faut pas renoncer à exprimer l'idée que, à la fois sur la méthode et sur le fond, nous sommes extrêmement préoccupés. Ce sentiment peut prendre la forme d'une motion accompagnant le vote du CA. M. MARTINA et M. SAINT ANDRE se rallient à cette proposition. M. MARTINA propose que durant le déroulé du CA, la motion soit rédigée et qu'elle fasse l'objet d'un vote un peu plus tard.

Le quorum étant atteint (20 présents, 3 procurations), le budget 2012 et ses annexes (notamment les programmes pluriannuels d'investissement, l'état prévisionnel des restes à réaliser, le projet annuel de performance de l'établissement) sont approuvés à la majorité avec 17 pour, 2 contre et 4 abstentions sous réserve de l'accompagnement d'une motion.

Au cours de la séance, cette motion est rédigée :

« Les membres du conseil d'administration de l'Université d'Angers ont souhaité assortir le vote du budget primitif 2012 de l'université de la motion suivante. Ils regrettent les incertitudes financières et la méthode imposées par le ministère qui conduisent à voter sans visibilité un budget qui engage l'avenir de

l'université.

Les recettes actuellement identifiées ne permettent pas d'assurer le fonctionnement de la formation et de la recherche à l'Université d'Angers.

L'incertitude sur l'application du modèle Sympa, sur l'évolution future de la dotation de la masse salariale transférée et sur l'enveloppe définitive du contrat en cours de renouvellement nourrissent l'inquiétude de ne pas pouvoir répondre aux enjeux et aux besoins futurs de l'université. »

Cette motion a été adoptée à l'unanimité avec 19 voix pour.

3.2. Plafonds d'emplois 2012

M. MARTINA présente les plafonds d'emplois 2012.

M. LEMAITRE estime que l'appellation « BIATOSS » page 7 du document concernant les emplois pérennes n'est pas cohérent avec le bilan social. En effet la rubrique « recherche » est séparée des « appels à projets », également séparés des « BIATOSS ». Or les postes concernés sont des contractuels administratifs et techniques. M. MARTINA explique que la distinction s'est faite à l'époque par rapport aux finalités de ces emplois. Le mode de décompte actuel dans le plafond des ETP sur budget propre pourra être réexaminé, le cas échéant, avec une approche par nature d'emplois.

M. SAINT ANDRE souhaiterait des indications concernant les lignes PRMA (plafond d'emploi négatif), professeur de médecine générale (disparition de l'emploi en 2012) et la création d'un PUPH en 2012. M. MARTINA indique qu'il se renseignera sur ces questions. A l'issue du CA, M. MARTINA peut indiquer que la ligne PRMA correspond à un support signifié en 2009 par la DGESIP qui ne figurait pas dans les plafonds d'emplois de l'Université d'Angers (le plafond négatif provient de la notification de la suppression d'un poste de PRMA le 1/11/2011 - info MESR du 10/10/2011). Et que la création d'un poste de PRU (professeur de médecine générale) dans le cadre de la campagne d'emplois 2011 a été transformé en PUPH en 2012 (info MESR du 11/10/2011).

Le quorum étant atteint (20 présents, 3 procurations), les plafonds d'emplois 2012 sont approuvés à l'unanimité avec 23 voix pour.

4. DBM n° 4

M. MARTINA présente la DBM n° 4 de 748 621,00€ (ajustement du GVT). Elle est approuvée à l'unanimité avec 23 voix pour.

5. Avenant au COM de l'IUT 2011/2012

M. CLEDY présente l'avenant au COM de l'IUT 2011/2012. Il est approuvé à l'unanimité avec 23 voix pour.

M. MARTINA remercie M. CLEDY pour ce document, très complet. Il précise qu'il servira probablement de base aux COM réalisés avec les composantes.

6. Statuts de l'UFR Droit, économie et gestion

M. MARTINA présente les statuts de l'UFR Droit, économie et gestion. Le quorum étant atteint (20 présents, 3 procurations), les statuts de l'UFR Droit, économie et gestion sont approuvés à l'unanimité avec 23 voix pour.

7. Prime d'excellence scientifique : modalités d'attribution

M. FERRIER présente les modalités d'attribution de la PES ainsi que le barème afférent au sein duquel s'inscrivent les attributions individuelles (de 3 500 € à 15 000 € par an). Ils sont approuvés à la majorité avec 21 voix pour et un « ne prend pas part au vote ».

8. Dispositions budgétaires et affaires statutaires

8.1. Demande de subvention au titre de FEDER : 1.5.3 accueil de la nouvelle équipe RCIM

M. FERRIER présente le projet 1.5.3 accueil de la nouvelle équipe RCIM et la demande de subvention au titre de FEDER de 161 145 €. Ils sont approuvés à l'unanimité avec 21 voix pour.

8.2. Délégation globale de gestion (DGG) : demandes de subvention en faveur de l'INRA et du CNRS

M. FERRIER explique que dans le cadre de la délégation globale de gestion, l'Université d'Angers versera une subvention d'un montant de **36 965 €** au CNRS. Cette subvention correspond à 80 % de la dotation récurrente versée à l'UM BNVI en 2011 par l'Université d'Angers. Le complément de cette subvention

sera versé ultérieurement au titre du nouveau Contrat Quinquennal 2012-2016.

Il explique également que dans le cadre de la délégation globale de gestion, si cette proposition est approuvée par le CA, l'Université d'Angers versera une subvention de **96 056 €** à l'INRA. Cette subvention correspond à 80 % des dotations récurrentes versées aux unités mixtes PMS-SAGAH-PAVE-GENHORT en 2011 par l'Université d'Angers, ces quatre unités mixtes ayant fusionné pour créer l'IRHS. Le complément de cette subvention sera versé ultérieurement au titre du nouveau Contrat Quinquennal 2012-2016.

Les demandes de subvention en faveur du CNRS et de l'INRA sont approuvées à l'unanimité avec 21 voix pour.

8.3. Financement de la partie recherche du référentiel des équivalences horaires des enseignants

M. MARTINA présente le financement de la partie recherche du référentiel des équivalences horaires des enseignants. La partie recherche du référentiel des équivalences horaires des enseignants est imputée sur le centre financier 900 210. Cette décision a été adoptée à l'unanimité avec 21 voix pour.

8.4. Révision des modalités d'attribution des prestations d'action sociale

Point retiré de l'ordre du jour.

8.5. Cotisation Anjou interlangues : part fixe

M MEIGNEN présente la part fixe de la cotisation Anjou interlangues. Le règlement de la part fixe de la cotisation à Anjou interlangues pour 2011-2012 de 16 580€ est approuvé à l'unanimité avec 21 voix pour.

Mme FAVREAU demande le montant de la cotisation des autres membres d'Anjou interlangues.

8.6. Demande de subvention à l'Apersu

M. MEIGNEN présente la demande de subvention à l'Apersu pour 2012 de 14 705€. Elle est approuvée à l'unanimité avec 21 voix pour.

8.7. Demande de non recouvrement d'un trop perçu d'indemnités journalières

M. MEIGNEN présente la demande de non recouvrement d'un trop perçu d'indemnités journalières de 7842,27 € à l'égard d'un agent décédé. Elle est approuvée à l'unanimité avec 21 voix pour.

8.8. Amortissement pour l'achat de matériel d'occasion

M. MEIGNEN présente l'amortissement pour l'achat de matériel d'occasion. La durée d'amortissement pour l'achat de matériel d'occasion est approuvée à l'unanimité avec 21 voix pour.

8.9. Contrôle interne comptable et financier

M. MEIGNEN présente le contrôle interne comptable et financier.

8.10. Ordre de mission permanent du président

M. MEIGNEN présente l'ordre de mission permanent du président. L'ordre de mission permanent du président jusqu'au 14 février 2012 est approuvé à l'unanimité avec 21 voix pour.

8.11. Certification en langues : inscriptions et tarifs (Le TOEIC "Listening and Reading" (Test of English for International Communication) / Le CLES (Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur))

M. DELABAERE présente les conditions d'inscriptions et les tarifs du TOEIC (Test of English for International Communication) et du CLES (Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur). Ils sont approuvés à l'unanimité avec 20 voix pour sous réserve de l'ajout de l'UFR Droit, économie et gestion parmi les composantes proposant une filière qui intègre le TOEIC de manière obligatoire dans son programme d'évaluation.

8.12. Protection fonctionnelle du président

M. MEIGNEN présente la protection fonctionnelle du président. Le président peut accorder à tout fonctionnaire, y compris à lui-même, la protection fonctionnelle. M. MARTINA a souhaité, par analogie avec les pratiques en collectivité territoriale, que le CA se prononce sur cette demande. Le conseil d'administration accorde à Monsieur Daniel MARTINA, président de l'Université d'Angers le bénéfice de la protection fonctionnelle au titre des poursuites en cours ou à venir et pour la durée intégrale de ces

procédures. Cette décision a été adoptée à l'unanimité avec 20 voix pour.

9. Enseignements et vie étudiante

9.1. Convention relative au M1-STIS (parcours Ingénierie de la santé et des bioproduits) et à la formation menant au DE Cadre de Santé

M. DELABAERE présente la convention relative au M1-STIS (parcours Ingénierie de la santé et des bioproduits) et à la formation menant au DE Cadre de Santé. Elle est approuvée à l'unanimité avec 18 voix pour.

10. Immobilier : poursuite du schéma directeur médecine : requalification du site

Point retiré de l'ordre du jour.

11. Procès-verbal du CA du 10 novembre 2011

Le procès-verbal du CA du 10 novembre 2011 est approuvé à l'unanimité avec 18 voix pour sous réserve des modifications suivantes :

- Projet « Histoire de l'Université d'Angers » :
 - Ce projet est le fruit d'un travail collaboratif d'une dizaine d'historiens, d'archivistes et de certains étudiants en histoire, en archivistique, en **traduction** de plusieurs promotions.
 - La mise en production est commencée, la maquette (avec mise en page et illustrations) des premiers chapitres sera accessible **mi décembre**.
 - M. DENECHERE explique que sur les **5 700 €** versés au budget du CERHIO, 3700€ ont été dépensés, les 2000 € restant financeront l'exposition présentant l'ouvrage.

L'ordre du jour étant épuisé, M. MARTINA lève la séance à 19H30.

**Le Président
de l'Université d'Angers,**
Jean-Paul SAINT-ANDRE

**Le Directeur général des services
de l'Université d'Angers,**
Henri-Marc PAPAVOINE